

T A B L E

A L P H A B E T I Q U E

Des Matieres contenues dans la

L E X P A R L I A M E N T A R I A .

A.

ABJURATION, formule de ce Serment 177. Aucun Membre ne doit siéger avant de l'avoir prêté 206.

ABROGATION, d'un Acte en termes généraux et ambigus ne vaut 65. Les anciennes Loix peuvent être abrogées par le Parlement 69-78.

ABSOLUTION, accordée par le Parlement 70.

ABSENCE de la Chambre pendant une Session entiere punie de dix Pounds 148. Quiconque s'absente ou ne se rend pas à la sommation sera amendé 187. Défense de laisser la Chambre sans permission de l'Orateur ou de la Chambre 190. Les absents sont sommés ou envoyés quérir par le sergent d'Armes 358.

ACCUSATION des Lords par la Chambre des Communes, portée ensuite à la Chambre Haute avec les preuves 118. Exemple 119. L'Accusation se fait publiquement 127. Quand l'accusation est au nom du Roi les Communes ne peuvent ni répliquer ni demander jugement, 128.

ACTES du Parlement sont les Actes du Roi et de toute la nation 69. Leur publication n'est pas nécessaire 84. Il faut un triple consentement pour tout Acte du Parlement 352. Ces Actes sont ou généraux ou spéciaux 353.

ACTIONS fondées en loi ne se décident point au Parlement 81.

AFFIRMATION des Quakres au lieu du Serment aux Elections 246.

AGENTS de régiments ne peuvent être Membres de la Chambre des Communes 208.